

Rectorat de Grenoble

Division
des Examens
et Concours
(D.E.C.)

Réf. : DEC 4 / BTS / 216

Affaire suivie par :
Sarah Ochsensbein

Téléphone :
04 76 74 70 08

Mél :
sarah.ochsensbein
@ac-grenoble.fr

Adresse postale
7, place Bir-Hakeim
CS 81065
38021 Grenoble cedex 1

Objet : Instructions relatives à l'organisation inter-académique du BTS « Management en Hôtellerie Restauration (MHR) options A, B et C pour la session de septembre 2020

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2020 pour le regroupement inter-académique GRENOBLE - LYON – CLERMONT FERRAND du Brevet de Technicien Supérieur "Management en hôtellerie restauration (MHR)" dans ses trois options :

- Option A – Management d'unité de restauration
- Option B – Management d'unité de production culinaire
- Option C – Management d'unité d'hébergement

I. Calendrier et centres d'examen :

ÉPREUVES COMMUNES AUX TROIS OPTIONS

Aucun candidat ne quitte la salle d'examen avant la fin des épreuves et ce pour toutes les épreuves de la session.

Épreuves du BTS MHR Session septembre 2020	Dates	Horaires
E1 - Culture générale et expression		
Écrit 4 heures (1)	Mardi 15/09/2020	14:00 - 18:00
E2 - Langues vivantes étrangères		
E21 - Langue vivante étrangère 1		
Écrit 2 heures (2)	Mardi 15/09/2020	10:00 - 12:00
Oral 15 min - Préparation 15 min	Lundi 21/09/2020	
E22 - Langue vivante étrangère 2		
Écrit 2 heures (2)	Mercredi 16/09/2020	10:00 - 12:00
Oral 15 min - Préparation 15 min	Lundi 21/09/2020	
E3 - Management, pilotage et entrepreneuriat en hôtellerie restauration		

E3.1 - Pilotage de la production de services en HR		
Écrit 3 heures (2)	Lundi 14/09/2020	09:00 - 12:00
E3.2 - Projet d'entrepreneuriat en HR		
Oral ponctuel (pas CCF)	Du 07/09/2020 au 08/09/2020	
E3.3 - Management de la production de services en HR		
Écrit 2 heures (*) 2/10	Jeudi 17/09/2020	09:00 - 11:00
E4 - Mercatique des services en HR		
Oral 30 min - Préparation 1 heure	Lundi 07/09/2020	
Epreuve facultative : EF - Langue vivante étrangère C		
Épreuve annulée		
(1) pas de sortie avant la fin de la deuxième heure de composition		
(2) pas de sortie avant la fin de l'épreuve		

ÉPREUVES SPÉCIFIQUES OPTION A : MANAGEMENT D'UNITÉS DE RESTAURATION

Épreuves du BTS MHR Session septembre 2020	Dates	Horaires
E5- Conception et production de services en HR dans l'option choisie :		
E5A - Option A		
Partie écrite 2 heures (*)	Vendredi 18/09/2020	09:00 - 11:00
Partie pratique 6 heures	Mercredi 09/09/2020	Sujets nationaux datés
(*) Les candidats ne devront pas sortir avant la fin de l'épreuve.		

ÉPREUVES SPÉCIFIQUES OPTION B : MANAGEMENT D'UNITÉ DE PRODUCTION CULINAIRE

Épreuves du BTS MHR Session 2020	Dates	Horaires
E5- Conception et production de services en HR dans l'option choisie :		
E5A - Option B		
Partie écrite 4 heures (*)	Vendredi 18/09/2020	08:00 - 12:00
Partie pratique 6 heures	Vendredi 11/09/2020	Sujets nationaux datés
(*) Les candidats ne devront pas sortir avant la fin de l'épreuve.		

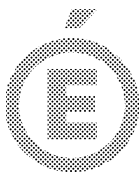
ÉPREUVES SPÉCIFIQUES OPTION C : MANAGEMENT D'UNITÉ D'HÉBERGEMENT

Épreuves du BTS MHR Session 2020	Dates	Horaires
E5- Conception et production de services en HR dans l'option choisie :		
E5A - Option C		
Partie écrite 2 heures (*)	Vendredi 18/09/2020	09:00 - 11:00
Partie pratique 6 heures	Jeudi 10/09/2020	Sujets nationaux datés
<i>(*) Les candidats ne devront pas sortir avant la fin de l'épreuve.</i>		

A noter : Les dossiers supports de l'épreuve E32 « Projet d'entrepreneuriat ou de développement de l'entreprise d'hôtellerie-restauration » pour les candidats passant en « ponctuel » et de l'épreuve E5 « Conception et production de services en hôtellerie restauration » dans les options A,B,C pour tous les candidats, devront être déposés **vendredi 28 aout 2020** au plus tard dans le centre de passage de l'épreuve correspondante **en trois exemplaires** et en mentionnant l'option sur la page de garde.

Centres d'examen pour les épreuves écrites

CENTRES D'ÉCRITS	CANDIDATS RATTACHÉS
Lycée hôtelier LESDIGUIÈRES 15 avenue Beaumarchais BP 2446 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Candidats scolaires / alternants/ candidats libres : - du département de l'Isère - de l'institut Univeria - du lycée Lesdiguières - du Lycée hôtelier Challes les eaux
Lycée hôtelier SAVOIE-LÉMAN 40 boulevard Carnot BP 502 74203 THONON LES BAINS	Candidats scolaires /alternants/ individuels : - du département de la Haute-Savoie - du lycée Savoie Léman
Lycée hôtelier François RABELAIS Chemin du Dodin BP 24 69571 DARDILLY CEDEX	Candidats scolaires / alternants /candidats libres : - du département du Rhône - du lycée du Renouveau - du lycée François Rabelais.
Lycée hôtelier de CHAMALIERES Voie Romaine 63400 CHAMALIERES	Candidats scolaires/ apprentis - du lycée hôtelier de Chamalières



4/10

Centres d'examen pour l'épreuve de E5B - Conception et production de services en hôtellerie-restauration :

CENTRES DE PRATIQUES E5B	Candidats rattachés
Lycée hôtelier François RABELAIS Chemin du Dodin BP 24 69571 DARDILLY CEDEX	Candidats scolaires / apprentis / libre : <ul style="list-style-type: none">- du département du Rhône- du Lycée du Renouveau- du lycée hôtelier de Chamalières- du lycée Lesdiguières (option C)- de l'institut Univeria (option C)
Lycée hôtelier LESDIGUIÈRES 15 avenue Beaumarchais BP 2446 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Candidats scolaires / apprentis / candidats libres : <ul style="list-style-type: none">- du département de l'Isère,- du lycée Lesdiguières- du Lycée hôtelier Challes les eaux- du lycée Savoie Léman

Centres d'examen pour l'épreuve E4 « Mercatique des services en hôtellerie-restauration » :

CENTRES ÉPREUVE DE MERCATIQUE (E4)	Candidats rattachés
Lycée hôtelier François RABELAIS Chemin du Dodin BP 24 69571 DARDILLY CEDEX	Candidats scolaires / apprentis / libre : <ul style="list-style-type: none">- du département du Rhône- du lycée du Renouveau- lycée hôtelier de Chamalières- du lycée François Rabelais
Lycée hôtelier LESDIGUIÈRES 15 avenue Beaumarchais BP 2446 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Candidats scolaires / formation continue / candidats libres : <ul style="list-style-type: none">- des départements de l'Isère, la Savoie et de la Haute Savoie- de l'institut Univeria (options A et C)- du lycée Lesdiguières- du lycée Savoie Léman

Centres d'examen pour les épreuves E21 et E22 de langues vivantes 1 et 2 : Anglais, espagnol, italien, allemand

CENTRES DE LV1 et LV2	Candidats rattachés
Lycée hôtelier François RABELAIS Chemin du Dodin BP 24 69571 DARDILLY CEDEX	Candidats scolaires / apprentis / candidats libres : <ul style="list-style-type: none">- des départements du Rhône, de la Savoie (option B en allemand),- du CFA de Dardilly (options A et C)- du lycée François Rabelais (option B)- du lycée Le Renouveau- lycée hôtelier de Chamalières
Lycée hôtelier LESDIGUIÈRES 15 avenue Beaumarchais BP 2446 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Candidats scolaires / formation continue / candidats libres : <ul style="list-style-type: none">- des départements de l'Isère et de Savoie- de l'institut Univeria- du lycée Rabelais de Dardilly (option B)- du lycée Lesdiguières- du Lycée Challes les Eaux



Centres d'interrogation pour l'épreuve E32 « Projet d'entrepreneuriat ou de développement » pour les candidats passant l'épreuve en ponctuel

5/10

CENTRES DE PROJET ENTREPRENARIAT Candidats ponctuels	Candidats rattachés
Lycée hôtelier LESDIGUIÈRES 15 avenue Beaumarchais BP 2446 38034 GRENOBLE CEDEX 2	Candidats scolaires / alternants / candidats libres options A,B,C : - du département de la Savoie et de la Haute Savoie - du département de l'Isère, - de l'institut Univeria options A,C - du lycée Rabelais de Dardilly (option B)
Lycée hôtelier François RABELAIS Chemin du Dodin BP 24 69571 DARDILLY CEDEX	Candidats scolaires / apprentis / candidats libres : - du département du Rhône - du CFA de Dardilly - du lycée Le Renouveau

II. Informations relatives aux modalités de déroulement et d'évaluation de chaque épreuve

II.1. Épreuve E1 – Culture générale et expression – Épreuve écrite

Les objectifs et les modalités d'évaluation sont communs à l'ensemble des BTS ayant cet intitulé d'épreuve. Il convient de se reporter à l'arrêté du 16 novembre 2006, relatif aux objectifs, contenus de l'enseignement et du référentiel de capacités complété de la note de service n° 2016-012 du 9-2-2016 précisant les thèmes de culture générale et expression pour la session 2020.

II.2. Épreuve E2 - Langues vivantes étrangères

Les objectifs et les modalités d'évaluation des deux sous-épreuves E21 et E22 sont définis dans l'arrêté de création du diplôme. L'évaluation est adossée au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Chaque sous-épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.

Rappel : l'épreuve de LV1 est évaluée au niveau B2 et l'épreuve de LV2 est évaluées au niveau B1. Les épreuves de langues facultatives sont évaluées au niveau B1.

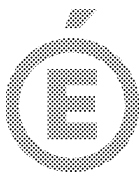
Les deux langues vivantes sont évaluées à l'écrit et à l'oral.

- **Compréhension de l'écrit et expression écrite : durée 2h00**

L'épreuve se compose de deux exercices de même pondération:

a. Compréhension de l'écrit

Rédaction en français d'un compte rendu faisant apparaître les idées essentielles d'un ou plusieurs documents supports en langue vivante étrangère, liés à la pratique de la



6/10

profession, mais évitant toute spécialisation ou difficulté technique excessive, et relevant de l'aire culturelle et linguistique de référence.

b. Expression écrite

Rédaction en langue vivante étrangère d'un écrit (courrier, bref rapport, analyse...) en relation avec l'exercice de la profession à partir d'éléments de contexte ou de consignes en langue vivante étrangère ou en français.

- **Compréhension orale et production orale en continu et en interaction : durée 15 minutes et 15 minutes de préparation**

L'épreuve prend appui sur des documents audio ou vidéo. L'écoute du document des documents, audio ou vidéo pendant la préparation donne lieu à une restitution orale en langue étrangère, suivie d'un entretien lui aussi en langue vivante étrangère.

Déroulement de l'épreuve :

Dans un premier temps, le candidat dispose de 5 minutes maximum pour rendre compte de façon autonome, en langue étrangère, de ce qu'il a compris, du document utilisé comme support.

Dans un second temps, l'entretien, toujours en langue étrangère, est conduit par l'examineur en prenant appui sur l'exposé du candidat,

II.3. Épreuve E3 - Management, pilotage et entrepreneuriat en hôtellerie restauration

L'épreuve E3 est constituée de trois sous-épreuves :

E31 – Pilotage de la production de services en hôtellerie restauration (coefficient 5)

E32 – Projet d'entrepreneuriat en hôtellerie restauration (coefficient 3)

E33 – Management de la production de services en hôtellerie restauration (coefficient 3)

↳ Sous-épreuve E31- Pilotage de la production de services en hôtellerie restauration

1. Modalité d'évaluation

Épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, pour tous les candidats inscrits à l'examen qui n'ont pas de dispense pour cette épreuve.

↳ Sous-épreuve E32 - Projet d'entrepreneuriat ou de développement de l'entreprise hôtelière

1. Organisation de l'épreuve

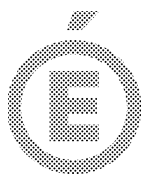
L'épreuve prend appui sur un dossier de vingt pages maximum hors annexes réalisé par le candidat et présentant son projet.

Ce dossier doit être déposé **dans le centre d'interrogation de l'épreuve E32 le vendredi 28 aout 2020 au plus tard.**

En cas d'absence de dossier, le candidat ne peut être interrogé à cette épreuve. Le dossier est alors considéré comme non validé, la mention NV est reportée en lieu et place de la note.

2. Déroulement de l'épreuve (durée 1 heure) :

Dans une première phase d'une durée maximum de 20 minutes, le candidat présente son projet. Dans une deuxième phase d'une durée maximum de 40 minutes, le candidat répond aux questions de la commission d'évaluation.



↳ Sous-épreuve E33 – Management de la production de services en hôtellerie restauration

Modalité d'évaluation :

Il s'agit d'une épreuve écrite d'une durée de 2 heures. La grille d'aide à l'évaluation figure en annexe de la circulaire nationale.

7/10

II.4. Épreuve E4 – Mercatique des services en hôtellerie-restauration

Modalité d'évaluation :

L'épreuve est orale et d'une durée de 30 minutes avec une heure de préparation. L'épreuve orale prend appui sur un sujet national.

II.5. Épreuve E5 – Conception et production de services en hôtellerie restauration dans l'option choisie par le candidat

II.5.1. Cadre général

L'épreuve E5 est constituée de **deux parties** :

- une première partie écrite intitulée « Conception de la production de services en hôtellerie restauration selon l'option choisie (coefficient 3). Outre les compétences spécifiques à l'option choisie par le candidat, le sujet mobilise également les compétences du socle commun de première année de BTS MHR dans tous les domaines de l'hôtellerie restauration.
- une seconde partie pratique intitulée « Production de services dans l'option choisie (coefficient 12).

II.5.2. Épreuve E5 - Première partie

Cette première partie de l'épreuve E5, selon l'option choisie, présente les caractéristiques suivantes :

E5 Partie écrite	Option A	Option B	Option C
Durée	2 h	4 h	2 h
Enseignements concernés	- Sommellerie et techniques de bar ; - Sciences et technologies des services en restauration.	- 2 h de sciences en hôtellerie restauration ; - 2 h de sciences et technologies culinaires.	- Sciences et technologies des services en hébergement

II.5.3. Épreuve E5 – Deuxième partie

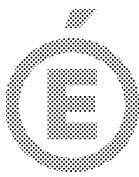
Cette deuxième partie de l'épreuve E5 est une épreuve pratique intitulée « Production de services en hôtellerie restauration dans l'option du BTS MHR choisie ». **Elle se déroule en deux temps consécutifs** organisés dans la même journée.

1. Premier temps (30 minutes)

Le candidat dispose de 10 minutes maximum pour présenter les activités réalisées lors de son ou ses stages. La commission d'évaluation anime ensuite un échange durant 20 minutes maximum.

Dossier support du premier temps d'évaluation de l'épreuve E5, deuxième partie

Le candidat prend appui sur un **dossier de 20 pages maximum** qu'il a réalisé pour présenter son parcours professionnel compte tenu des indications figurant en annexe de la circulaire nationale.



8/10

Ce dossier comprend :

- Le dossier relatant les activités menées durant le ou les stages en entreprise ou les actions professionnelles encadrées réalisées durant la formation. Le modèle de tableau synthétique à compléter par le candidat est fourni en annexe de la circulaire nationale.
- La ou les grilles d'évaluation complétées par le ou les tuteurs en entreprise conjointement avec le stagiaire suivant le modèle précisé de la circulaire nationale.
- Le ou les attestations ou convention de stage sur le modèle donné en annexe de la circulaire nationale complété par le ou les entreprises.

Le dossier, remis en **3 exemplaires**, est le support de la présentation du candidat. Il est déposé dans le centre d'interrogation au plus tard le **vendredi 28 Aout 2020**

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir dans leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

La non-conformité du dossier est prononcée par une commission présidée par le président du jury ou son représentant, en cas :

- d'absence de dépôt du dossier réalisé par le candidat ;
- de dépôt au-delà de la date fixée par la circulaire académique d'organisation de l'examen ;
- de non-respect de la durée de stage (min 4 semaines);
- d'absence d'une évaluation conjointe stagiaire et tuteur selon le modèle proposé ;
- d'absence de documents constituant le dossier (attestation de stage ou de contrat de travail ou d'apprentissage).

En cas de non-conformité du dossier, un document sera envoyé au candidat par la Division des Examens et Concours de l'académie de Grenoble.

La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » (NV) à l'épreuve. Le candidat dispose, uniquement en cas d'absence de l'évaluation conjointe ou des attestations et contrats, de la possibilité de mettre son dossier en conformité jusqu'au jour prévu de la soutenance.

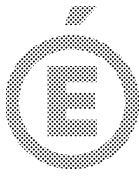
Si le dossier est absent ou non conforme, le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

2. Second temps (5 h 30 minutes)

Le candidat dispose d'un sujet national selon lequel il doit réaliser des ateliers pratiques et/ou une production de services précisée dans l'énoncé.

L'évaluation se déroule dans les locaux techniques spécifiques à l'option choisie.

Options du BTS MHR	A – Management d'unité de restauration	B – Management d'unité de production culinaire	C – Management d'unité d'hébergement
Nom de l'épreuve	Production de services en restauration (restaurant, bar, sommellerie)	Production culinaire et de desserts en restaurant	Production de services en hébergement
Locaux	Salle de restaurant et annexes	Cuisine pédagogique et annexes	Locaux d'hébergement et annexes



9/10

III - Convocation des candidats – livrets scolaires – calculatrice

Vous serez destinataire d'une convocation à l'examen environ 15 jours avant le début de la première épreuve.

Si vous possédez un livret scolaire, il vous appartient de déposer ce dernier dans votre centre d'examen le jour de votre première épreuve écrite.

Nota bene : Pour la session 2020, lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de calculatrices à fonctionnement autonome avec mode examen, ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire, sont autorisés. Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci ne devra être activé durant les épreuves que sur instruction du surveillant.

IV - JURY DE DELIBERATIONS – RELEVES DE NOTES – DIPLOMES

Le jury de délibération du BTS MHR **option A, B, C** se déroulera au :

Lycée Lesdiguières à Grenoble le Mercredi 30 septembre 2020 à partir de 9h00
sous la présidence de M. Yves ARRIEUMERLOU, IA-IPR d'Économie et Gestion.

Ce jury, désigné par le recteur, sera composé conformément aux dispositions de l'article 33 du décret n°95-665 du 09.05.1995 modifié par décret n°2002-1086 du 7 août 2002.

Résultats : la liste des résultats sera affichée dans le centre de délibérations, dans les différents établissements et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Retour des livrets scolaires après les délibérations : les livrets scolaires des candidats individuels seront envoyés au rectorat par le chef d'établissements, qui se chargera de l'expédition.

Les diplômes : pour les candidats individuels, les diplômes seront adressés par les services du rectorat à leur adresse personnelle, à partir du mois d'octobre.

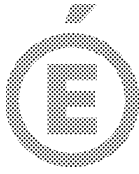
V - FRAUDE A L'EXAMEN

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

VI - DOSSIERS-MEMOIRE

Les dossiers-mémoire doivent être conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est-à-dire jusqu'au 15 juillet 2021.

Les certificats de stage sont remis aux candidats qui en font la demande.



VII – ARCHIVAGE ET CONSULTATION DES COPIES :

Conformément aux dispositions en vigueur, les copies et grilles d'évaluation des épreuves orales resteront dans le centre de délibérations, où ils devront être conservés pendant un an (le traitement des demandes de photocopies et du contentieux restant du ressort de la division des examens).

10/10

Les centres pourront détruire les copies et les grilles d'évaluation à compter du début de la session suivante.

Pour la rectrice et par délégation,
Le chef de la division des examens et concours